

ccn  SCC

ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Non vérifiés

Pour la période terminée le 30 juin 2023



**CONSEIL CANADIEN DES NORMES
ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Pour la période terminée le 30 juin 2023**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels | 3 |
| Examen et analyse de la direction | 4 |
| Risques et incertitudes : bilan du premier trimestre | 8 |
| État de la situation financière | 10 |
| État des résultats | 11 |
| État de la variation des actifs financiers nets | 14 |
| État des flux de trésorerie | 15 |
| Notes complémentaires | 16 |

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Chantal Guay, ing., P. Eng.
Directrice générale



Greg Fyfe, CPA, CMA
Chef de la direction financière et
vice-président des Services généraux

Ottawa, Canada
29 août 2023

Examen et analyse de la direction Principaux résultats du premier trimestre

Aperçu financier - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | Trimestre | | | Cumul annuel | | |
|--|----------------|----------------|--------------------|----------------|----------------|--------------------|
| | Réel | Budget | Exercice précédent | Réel | Budget | Exercice précédent |
| Total des produits d'exploitation | 4 201 | 3 762 | 2 905 | 4 201 | 3 762 | 2 905 |
| Charges | | | | | | |
| Services d'accréditation | 2 251 | 1 965 | 1 745 | 2 251 | 1 965 | 1 745 |
| Solutions de normalisation et Stratégie | 3 243 | 3 736 | 2 557 | 3 243 | 3 736 | 2 557 |
| Gestion et services administratifs | 3 148 | 3 008 | 3 012 | 3 148 | 3 008 | 3 012 |
| Total des charges | 8 642 | 8 709 | 7 314 | 8 642 | 8 709 | 7 314 |
| Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires | (4 441) | (4 947) | (4 409) | (4 441) | (4 947) | (4 409) |
| Crédit parlementaire | 4 480 | 4 451 | 4 611 | 4 480 | 4 451 | 4 611 |
| Excédent / (Déficit) total pour la période | 39 | (496) | 202 | 39 | (496) | 202 |

Le Conseil canadien des normes (CCN) a terminé son premier trimestre avec un excédent de 39 000 \$, soit 535 000 \$ de plus que le déficit prévu de 496 000 \$, mais 163 000 \$ de moins que l'excédent de 202 000 \$ enregistré au premier trimestre de l'année précédente. Les déficits prévus pour le trimestre et l'année (2,5 M\$) représentent des changements dans les échéanciers découlant de l'augmentation des dépenses temporaires liées aux programmes et des fonds de réserve pour éventualités du CCN. Ces déficits ont été approuvés par le conseil d'administration du CCN dans le cadre de l'élaboration de son plan d'entreprise. La majeure partie de l'écart budgétaire favorable au premier trimestre découle du fait que certains travaux auront lieu après le premier trimestre : des retards relevés dans les dépenses temporaires liées aux programmes qui seront corrigés grâce aux étapes de consultation prévues et aux dépenses de dotation pour l'achèvement des produits livrables liés aux programmes. Tout au long du trimestre, le CCN a continué d'utiliser les ressources technologiques facilitant le télétravail et les outils de collaboration virtuelle pour assurer l'exécution continue de son mandat.

Les produits d'exploitation au 30 juin se chiffraient à 4,2 M\$, soit 0,4 M\$ de plus que les 3,8 M\$ prévus au budget et 1,3 M\$ de plus que les 2,9 M\$ comptabilisés pendant la même période l'an dernier. Les produits sont en voie d'être égaux ou supérieurs aux prévisions budgétaires et aux résultats de l'exercice précédent.

- Les recettes des Services d'accréditation s'élevaient à 2,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,4 M\$ par rapport aux recettes prévues de 2,4 M\$ et de 0,5 M\$ par

rapport aux recettes de 2,3 M\$ pour la même période de l'année précédente. Les recettes pendant la période de planification découlent d'une augmentation des activités d'évaluation, d'une hausse des frais de déplacement recouvrables comme revenu et d'une augmentation des activités d'apprentissage et de perfectionnement facturés en tant que service.

- Les redevances perçues se chiffraient à 0,6 M\$, soit 0,1 M\$ de plus que les résultats prévus depuis le début de l'année et que les résultats de l'année précédente, qui s'élevaient à 0,5 M\$. Cette augmentation est due à un accroissement inattendu du volume des ventes, dont une partie découle d'une récente mise à jour d'une norme de cybersécurité. Le CCN s'attend à ce que les ventes se maintiennent à ces niveaux élevés historiques, par conséquent, le plan et les prévisions pour le reste de l'exercice 2023-2024 devraient être similaires aux résultats de l'exercice précédent.
- Les autres recettes et les recettes tirées des Services d'innovation se sont établies à 0,8 M\$, ce qui est conforme au plan de 0,8 M\$ et supérieur de 0,7 M\$ aux recettes de 0,1 M\$ de l'exercice précédent. Les recettes des Services d'innovation proviennent des projets réalisés par rapport aux objectifs du CCN en matière de services consultatifs. Les autres recettes proviennent des cours de formation sur les programmes d'accréditation, des frais d'inscription et des intérêts sur les soldes bancaires.

Les charges d'exploitation au 30 juin s'élevaient à 8,6 M\$. Elles étaient inférieures de 0,1 M\$ aux 8,7 M\$ budgétés et supérieures de 1,3 M\$ à celles enregistrées au premier trimestre de l'exercice précédent (7,3 M\$).

L'écart de 0,1 M\$ par rapport au budget s'explique par :

- une diminution de 0,6 M\$ par rapport aux prévisions au chapitre des honoraires professionnels imputable principalement au report d'engagements à des mois à venir (phénomène touchant surtout les programmes et les opérations courantes);
- une augmentation de 0,3 M\$ des dépenses liées aux salaires et avantages principalement attribuable à un taux de postes vacants moins important que prévu (taux continu de 6 % par rapport aux prévisions de 7 %);
- 0,2 M\$ de décalage dans les dépenses de soutien aux délégués en raison d'un retour plus rapide que prévu des déplacements, le budget pour ces dépenses ayant été prévu pour plus tard dans l'année. Ces décalages touchant le calendrier devraient être rattrapés d'ici la fin de 2023-2024, car on prévoit que le programme redeviendra conforme aux prévisions.

L'augmentation de 1,3 M\$ par rapport aux charges d'exploitation de l'exercice précédent est attribuable à :

- une augmentation de 0,6 M\$ au chapitre des frais de déplacement et de réunion associés à la reprise des déplacements après la pandémie;
- une augmentation de 0,5 M\$ au chapitre des salaires et des avantages sociaux découlant de la diminution du nombre de postes vacants et de la dotation prévue de différents postes;
- une augmentation de 0,2 M\$ des coûts de soutien aux délégués, le programme continuant à gagner de l'ampleur avec le retour des déplacements et des réunions en personne des comités techniques.

Au 30 juin 2023, le CCN comptabilisait 4,5 M\$ en crédits parlementaires, ce qui est conforme au budget et inférieur de 0,1 M\$ à celui de l’an dernier, en raison des écarts de financement annuels prévus pour plusieurs programmes, dont les suivants :

- diminution de 0,1 M\$ pour la Stratégie pancanadienne en matière d’intelligence artificielle;
- 0,1 M\$ pour le programme 50-30 du CCN; contrebalancée par
- diminution de 0,1 M\$ pour le Programme de normes pour des infrastructures résilientes et Infrastructure II.

Situation financière - non vérifié

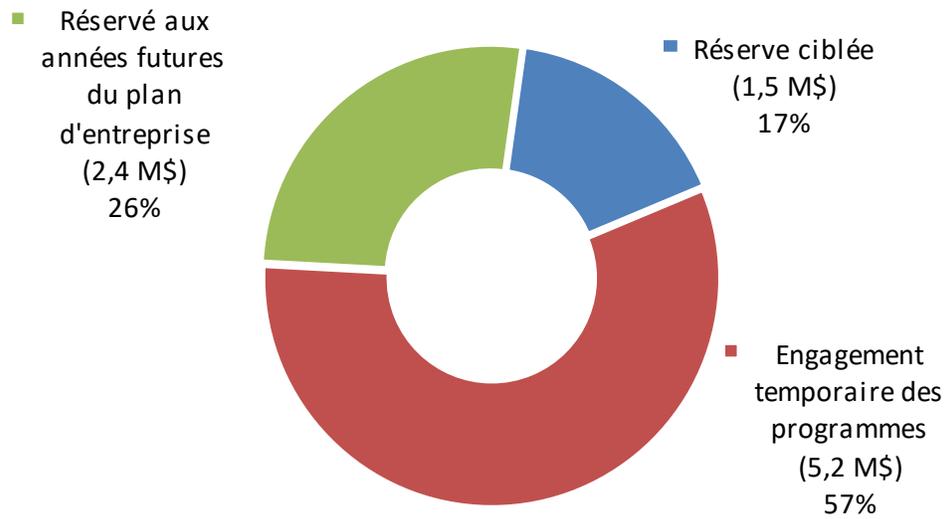
(en milliers de dollars)

| | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Actifs | | |
| Total des actifs financiers | 13 392 | 10 669 |
| Total des passifs | 6 957 | 4 454 |
| Actifs financiers nets | 6 435 | 6 215 |
| Total des actifs non financiers | 2 620 | 2 801 |
| Excédent cumulé | 9 055 | 9 016 |

À la clôture du premier trimestre, les actifs financiers nets du CCN se chiffraient à 6,4 M\$, soit 0,2 M\$ de plus qu’au 31 mars 2023. L’augmentation est principalement liée à une hausse de 3,7 M\$ des liquidités, partiellement compensée par l’augmentation des passifs au titre des produits reportés. Les revenus reportés ont augmenté de 2,6 M\$, une hausse attribuable à la facturation des frais annuels, ainsi qu’aux paiements reçus pour les factures des services d’innovation dans le cadre du programme de santé mentale du CCN avec Santé Canada. Les droits annuels et les paiements des services d’innovation perçus seront comptabilisés dans les recettes pendant le reste de l’exercice 2023-2024. Les créances ont également diminué de 0,9 M\$ en raison des efforts de recouvrement.

Au 30 juin, le CCN affichait un excédent cumulé de 9,1 M\$. L’augmentation de l’excédent accumulé s’explique surtout par l’approbation, en cours d’année, de financement pour lequel le CCN n’a pas eu le temps d’engager de dépenses en regard des fonds. Il s’agit d’un problème courant avec le rajustement des niveaux de financement public approuvés. Le plan d’entreprise du CCN reflète l’écart entre le financement et les dépenses quinquennales. L’excédent cumulé du CCN est pleinement engagé pour produire les livrables relatifs aux programmes temporaires du CCN ainsi que pour un « volet réinvestissement » visant la modernisation de la gestion de l’information et des technologies de l’information (GI/TI) et de la sécurité, ainsi que pour les programmes de dotation. Le CCN maintient également une réserve pour les risques de 1,5 M\$, conformément à la politique du CCN sur l’excédent cumulé visé.

Excédent accumulé (9,1 M\$)



Risques et incertitudes : bilan du premier trimestre Gestion du risque d'entreprise (GRE)

Les risques généraux pour le CCN sont déterminés annuellement dans le cadre du processus de planification de celui-ci. Ces risques sont surveillés de près, et des bilans sont transmis chaque trimestre à la haute direction et au conseil d'administration de l'organisation. Le CCN utilise la norme internationale ISO 31000 – Management du risque et suit les lignes directrices du Conseil du Trésor en tant que fondement de son processus de gestion du risque, afin de veiller à ce que les bonnes stratégies d'atténuation du risque soient en place.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023-2024, le CCN a tenu des séances de planification stratégique animées avec ses équipes de direction et de gestion ainsi que des discussions stratégiques avec son conseil d'administration pour commencer l'élaboration de son plan d'entreprise quinquennal. Ces séances ont également offert à l'organisation l'occasion d'examiner et d'évaluer ses possibilités ainsi que ses risques actuels et émergents par rapport à ses priorités permanentes. Ainsi, les principales priorités stratégiques du CCN pour le reste de l'exercice demeurent l'innovation et la compétitivité, le leadership canadien et l'excellence organisationnelle.

Au cours du premier trimestre, les principaux domaines d'action du CCN, guidés par ses priorités stratégiques, ont été les suivants :

- culture de l'effectif dans un lieu de travail flexible;
- cybersécurité et résilience des TI;
- gestion des capacités pour exécuter avec rigueur les activités liées aux priorités stratégiques pour soutenir les initiatives phares du gouvernement du Canada.

Une culture d'entreprise mobilisatrice et bienveillante a eu un effet positif considérable sur le moral et la productivité de l'effectif, ainsi que sur la capacité du CCN d'attirer et de maintenir en poste du personnel, de remplir son mandat et de conserver sa réputation positive. Le CCN sonde régulièrement le degré de mobilisation de son personnel, réagit aux possibilités d'amélioration et maintient une stratégie pour un milieu de travail sain qui comprend des éléments de santé mentale afin de s'assurer que sa culture demeure dynamique, diversifiée et vivante. Des expertes et experts externes continuent d'appuyer le CCN à trouver un équilibre entre le travail à distance et le travail au bureau, tandis que les efforts se poursuivent pour adapter la culture du CCN à un lieu de travail flexible. Au cours du dernier trimestre, le CCN a finalisé et mis en œuvre son ensemble de politiques sur le lieu de travail flexible, qui comprend un calendrier de présence obligatoire au bureau pour des réunions ciblées qui favorisent la collaboration, la mobilisation et les gains d'efficacité spontanés.

Au cours du trimestre, la GI/TI a continué de progresser dans la mise en œuvre de son plan de modernisation visant à permettre aux bases de données, applications et systèmes existants du CCN de répondre aux besoins futurs de l'organisation. Une suite robuste d'outils de productivité et de systèmes est nécessaire, car le CCN maintient un environnement hybride tout en continuant à croître et à innover. Les menaces liées à la cybersécurité présentent également des risques importants et permanents dont l'atténuation nécessite une vigilance soutenue. Pour faciliter la gestion de ces éléments, le CCN maintient son architecture d'entreprise de TI et sa feuille de route intégrée pour la GI/TI, qui englobe à la fois les opérations de TI et la maintenance. Le CCN a considérablement réduit les points de défaillance uniques sur les systèmes vieillissants et surveille en permanence les menaces. Le CCN adhère aux recommandations du Centre canadien de cybersécurité en tant qu'approche principale de l'évaluation des risques liés aux menaces. Des

plans d'action sont en place pour faire face aux risques moyens ou élevés en matière de cybersécurité. Tous les employés sont tenus de suivre une formation de sensibilisation à la cybersécurité et de passer des tests régulièrement afin de maintenir un niveau fonctionnel de sensibilisation à la sécurité.

La capacité du CCN d'exécuter efficacement ses fonctions principales et d'obtenir des résultats dépend de son accès aux expertes et experts techniques, à un effectif complet de personnes compétentes et à une main-d'œuvre qualifiée. Pour accroître la participation des expertes et experts, le CCN fait valoir les avantages de participer au système de normalisation et prépare activement la relève. Pour se prémunir contre la possibilité de longues absences ou de postes vacants, le CCN a dressé des plans de relève pour tous les postes clés et déployé une stratégie de recrutement. Une solide stratégie de recrutement et de main-d'œuvre aide le CCN à être compétitif sur un marché du travail où il est difficile de recruter des personnes occupant des postes hautement qualifiés. L'organisme a élaboré une méthode de planification des effectifs pour s'assurer d'avoir la main-d'œuvre nécessaire pour ses besoins futurs. Les plans relatifs à l'effectif en vigueur ont été maintenus et on a fait le point à leur sujet auprès de la direction générale. Pour répondre à la tendance qui émane du plus récent sondage, qui révèle des enjeux liés à la charge de travail et des contraintes de capacité généralisées, l'équipe de direction étudie la nécessité d'établir des priorités pour les activités et l'allocation des ressources. Afin de garantir la disponibilité d'un personnel d'évaluation qualifié pour réaliser les activités d'accréditation et répondre aux besoins de la clientèle, le CCN a maintenu son plan de ressources à long terme pour attirer et retenir des évaluatrices et évaluateurs compétents et qualifiés. Ce plan est complété par de nouveaux outils et de nouvelles formations. Dans la foulée de la pandémie de COVID-19, les Services d'accréditation du CCN ont continué à tirer parti des évaluations à distance et en ligne pour améliorer l'apport et le déploiement des ressources.

Le CCN examine régulièrement et met à jour sa planification pour garder le cap en vue de respecter les objectifs stratégiques tout en cernant des occasions de rajuster le tir en cours de route en modifiant programmes, projets et activités. Ces processus continus permettent au CCN d'avoir la certitude qu'il respectera ses engagements financiers et les résultats attendus.

En ce qui concerne l'atteinte des objectifs financiers, le CCN prévoit de terminer l'année avec une légère avance sur le budget en raison de l'approbation tardive prévue de nouveaux financements pour des programmes tels que l'infrastructure, la cybersécurité et l'Indo-Pacifique. Les recettes des Services d'accréditation ont été supérieures aux prévisions du budget au cours du premier trimestre, mais il en a été de même pour les coûts recouvrables associés aux déplacements, le retour des déplacements ayant été plus rapide que prévu. Le volume des activités d'évaluation continue d'augmenter comme prévu.

État de la situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

| Au | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs | | |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 9 134 | 5 386 |
| Créances | 4 258 | 5 283 |
| Total des actifs financiers | 13 392 | 10 669 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 633 | 1 598 |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 2 539 | 1 738 |
| Apports reportés | 134 | 136 |
| Produit reporté | 3 059 | 369 |
| Incitatif à la location différé | 592 | 613 |
| Total des passifs | 6 957 | 4 454 |
| Actifs financiers nets | 6 435 | 6 215 |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 1 310 | 1 386 |
| Immobilisations corporelles (au net) | 1 310 | 1 415 |
| Total des actifs non financiers | 2 620 | 2 801 |
| Excédent cumulé | 9 055 | 9 016 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des résultats - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | Budget 2023-2024 | | Réel 2023-2024 | | Réel 2022-2023 | |
|--|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel |
| Produits d'exploitation | | | | | | |
| Recettes tirées de l'accréditation | 2 406 | 2 406 | 2 753 | 2 753 | 2 256 | 2 256 |
| Boutique virtuelle du CCN | 483 | 483 | 621 | 621 | 519 | 519 |
| Contributions au soutien aux délégués | - | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Services d'innovation | 829 | 829 | 699 | 699 | 76 | 76 |
| Autres produits | 44 | 44 | 127 | 127 | 53 | 53 |
| Total des produits d'exploitation | 3 762 | 3 762 | 4 201 | 4 201 | 2 905 | 2 905 |
| Charges | | | | | | |
| Services d'accréditation | 1 965 | 1 965 | 2 251 | 2 251 | 1 745 | 1 745 |
| Solutions de normalisation et Stratégie | 3 736 | 3 736 | 3 243 | 3 243 | 2 557 | 2 557 |
| Gestion et services administratifs | 3 008 | 3 008 | 3 148 | 3 148 | 3 012 | 3 012 |
| Total des charges | 8 709 | 8 709 | 8 642 | 8 642 | 7 314 | 7 314 |
| Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires | (4 947) | (4 947) | (4 441) | (4 441) | (4 409) | (4 409) |
| Crédit parlementaire | 4 451 | 4 451 | 4 480 | 4 480 | 4 611 | 4 611 |
| Excédent / (Déficit) total pour la période | (496) | (496) | 39 | 39 | 202 | 202 |
| Excédent cumulé, début de la période | 7 983 | 7 983 | 9 016 | 9 016 | 8 057 | 8 057 |
| Excédent cumulé, fin de la période | 7 487 | 7 487 | 9 055 | 9 055 | 8 259 | 8 259 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | Timestre | | | Réal trimestriel contre | |
|---|--------------|--------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| | ▼ Réel | Budget | Exercice précédent | Budget | Exercice précédent |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 5 590 | 5 288 | 5 121 | (302) | (469) |
| Services professionnels et spéciaux | 814 | 1 275 | 574 | 461 | (240) |
| Déplacements | 631 | 456 | 152 | (175) | (479) |
| Services d'évaluation | 497 | 444 | 444 | (53) | (53) |
| Cotisations à des organisations internationales | 327 | 312 | 308 | (15) | (19) |
| Fournitures de bureau | 209 | 226 | 208 | 17 | (1) |
| Locaux | 168 | 219 | 165 | 51 | (3) |
| Amortissement | 105 | - | 121 | (105) | 16 |
| Conférences et activités | 93 | 84 | 12 | (9) | (81) |
| Formation et perfectionnement | 49 | 64 | 71 | 15 | 22 |
| Assurance | 28 | - | 31 | (28) | 3 |
| Accueil | 27 | 53 | 4 | 26 | (23) |
| Télécommunications et affranchissement | 22 | 31 | 32 | 9 | 10 |
| Entreposage hors site et autre | 22 | 221 | 23 | 199 | 1 |
| Réparation et entretien | 22 | 19 | 20 | (3) | (2) |
| Frais bancaires | 19 | - | 15 | (19) | (4) |
| Publications et impression | 14 | 13 | 14 | (1) | - |
| Location d'équipement de bureau | 4 | 4 | 4 | - | - |
| Créances irrécouvrables | 1 | - | (5) | (1) | (6) |
| Total des charges | 8 642 | 8 709 | 7 314 | 67 | (1 328) |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | Timestre | | | Réal trimestriel contre | |
|---|--------------|--------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| | ▼ Réel | Budget | Exercice précédent | Budget | Exercice précédent |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 5 590 | 5 288 | 5 121 | (302) | (469) |
| Services professionnels et spéciaux | 814 | 1 275 | 574 | 461 | (240) |
| Déplacements | 631 | 456 | 152 | (175) | (479) |
| Services d'évaluation | 497 | 444 | 444 | (53) | (53) |
| Cotisations à des organisations internationales | 327 | 312 | 308 | (15) | (19) |
| Fournitures de bureau | 209 | 226 | 208 | 17 | (1) |
| Locaux | 168 | 219 | 165 | 51 | (3) |
| Amortissement | 105 | - | 121 | (105) | 16 |
| Conférences et activités | 93 | 84 | 12 | (9) | (81) |
| Formation et perfectionnement | 49 | 64 | 71 | 15 | 22 |
| Assurance | 28 | - | 31 | (28) | 3 |
| Accueil | 27 | 53 | 4 | 26 | (23) |
| Télécommunications et affranchissement | 22 | 31 | 32 | 9 | 10 |
| Entreposage hors site et autre | 22 | 221 | 23 | 199 | 1 |
| Réparation et entretien | 22 | 19 | 20 | (3) | (2) |
| Frais bancaires | 19 | - | 15 | (19) | (4) |
| Publications et impression | 14 | 13 | 14 | (1) | - |
| Location d'équipement de bureau | 4 | 4 | 4 | - | - |
| Créances irrécouvrables | 1 | - | (5) | (1) | (6) |
| Total des charges | 8 642 | 8 709 | 7 314 | 67 | (1 328) |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État de la variation des actifs financiers nets - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel |
| Excédent / (Déficit) annuel total | 39 | 39 | 202 | 202 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | - | (28) | (28) |
| Disposition d'immobilisations corporelles | - | - | - | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 105 | 105 | 121 | 121 |
| Acquisition de charges payées d'avance | (715) | (715) | (458) | (458) |
| Utilisation de charges payées d'avance | 791 | 791 | 632 | 632 |
| Diminution des actifs financiers nets | 220 | 220 | 469 | 469 |
| Actifs financiers nets, début de la période | 6 215 | 6 215 | 5 065 | 5 065 |
| Actifs financiers nets, fin de la période | 6 435 | 6 435 | 5 534 | 5 534 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des flux de trésorerie – non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel |
| Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | | | |
| (Déficit) / Excédent annuel | 39 | 39 | 202 | 202 |
| Ajustements pour des éléments hors trésorerie : | | | | |
| amortissement des immobilisations corporelles | 105 | 105 | 121 | 121 |
| Variations de : | | | | |
| créances | 1 025 | 1 025 | 2 349 | 2 349 |
| charges payées d'avance | 76 | 76 | 174 | 174 |
| créiteurs et charges à payer | (164) | (164) | 497 | 497 |
| produit reporté | 2 669 | 2 669 | 3 161 | 3 161 |
| apports reportés | (2) | (2) | (1) | (1) |
| Trésorerie générée par / (utilisée par) les activités d'exploitation | 3 748 | 3 748 | 6 503 | 6 503 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | - | (28) | (28) |
| Produits de la disposition d'immobilisations corporelles | - | - | - | - |
| Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | - | - | (28) | (28) |
| Trésorerie appliquée aux activités de financement | - | - | - | - |
| Augmentation / (Diminution) de la trésorerie et des équivalents | 3 748 | 3 748 | 6 475 | 6 475 |
| Trésorerie et équivalents, début de la période | 5 386 | 5 386 | 5 123 | 5 123 |
| Trésorerie et équivalents, fin de la période | 9 134 | 9 134 | 11 598 | 11 598 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

[L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus puisqu'il n'y a pas eu de gain ni de perte de réévaluation.]

Notes complémentaires

30 juin 2023

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, le rendement et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur les scènes internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux Services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;

- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférence et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées sur la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive de l'article 89.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers trimestriels non vérifiés doivent être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents du CCN, ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après.

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ces états financiers trimestriels consolidés et résumés sont conformes à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, prescrite par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

| | |
|---------------------------|---|
| Mobilier : | 5 ans |
| Équipement : | 4 ans |
| Améliorations locatives : | durée du bail ou durée utile prévue (selon la plus courte des deux) |

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clientes et clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des Services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à la clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des déléguées et délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a profité d'incitatifs à la location en lien avec ses

locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la Stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les employées et employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employées et employés ainsi que le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employées et employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employées et employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de la période.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et le montant déclaré des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employées et employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseuses et fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN,

de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principales dirigeantes et principaux dirigeants ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principales dirigeantes et principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de ses activités.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1,5 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé assure sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom pour répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élève à 9,1 M\$ et est constitué de dépôts à terme (6,0 M\$) et de liquidités (3,1 M\$) [au 30 juin 2022, le solde s'élevait à 11,6 M\$ et était constitué de 8,5 M\$ de dépôts à terme et de 3,1 M\$ de liquidités]. Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clientes et clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employées et employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucune cliente ou d'aucun client en particulier.

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

Au 30 juin 2023, la provision pour créances irrécouvrables était évaluée à 44 000 \$ (31 000 \$ au 30 juin 2022).

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux Services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

| 30 juin 2023 (en milliers) | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | En cours | Total |
|--|-----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|----------------|
| Coût | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2023 | 743 | 2 602 | 1 190 | 97 | 4 632 |
| Acquisitions | - | - | - | - | - |
| Transferts | - | - | - | - | - |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2023 | 743 | 2 602 | 1 190 | 97 | 4 632 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2023 | (713) | (1 950) | (554) | - | (3 217) |
| Amortissement | (6) | (79) | (20) | - | (105) |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2023 | (719) | (2 029) | (574) | - | (3 322) |
| Valeur comptable nette 30 juin 2023 | 24 | 573 | 616 | 97 | 1 310 |

**Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 juin 2023 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).*

| 30 juin 2022 (en milliers) | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | En cours* | Total |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|------------------|----------------|
| <u>Coût</u> | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2022 | 738 | 2 628 | 1 162 | 55 | 4 583 |
| Acquisitions | - | 28 | - | - | 28 |
| Transferts | - | - | - | - | - |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2022 | 738 | 2 656 | 1 162 | 55 | 4 611 |
| <u>Amortissement cumulé</u> | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2022 | (684) | (1 756) | (473) | - | (2 913) |
| Amortissement | (7) | (94) | (20) | - | (121) |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2022 | (691) | (1 850) | (493) | - | (3 034) |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| 30 juin 2022 | 47 | 806 | 669 | 55 | 1 577 |

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 juin 2022 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

6. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributrices et distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web Standardsstore.ca à une agente ou un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes des ventes nettes.

7. Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés et employées admissibles versent des cotisations au *Régime de retraite de la fonction publique*. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

8. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clientes et clients de ses Services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement.

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'exercice 2021-2022 et, à l'expiration, sont reconduits selon des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois avoisiner la moyenne des ventes annuelles du CCN.

9. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| | 30 juin 2023 (en milliers de dollars) | | | |
|-----------|--|-------------------------------|---|--------------|
| | Locaux | Matériel de bureau | Initiatives de normalisation | Total |
| 2023-2024 | 349 | 10 | 4 395 | 4 754 |
| 2024-2025 | 465 | 15 | 708 | 1 188 |
| 2025-2026 | 491 | 15 | 99 | 605 |
| 2026-2027 | 518 | 15 | - | 533 |
| 2027-2028 | 518 | - | - | 518 |
| après | 1 294 | - | - | 1 294 |
| | 3 635 | 55 | 5 202 | 8 892 |

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour qu'ils l'aident à réaliser certaines initiatives de normalisation.

Au 30 juin 2023, les engagements contractuels s'élevaient à 8,9 M\$ (7,1 M\$ au 30 juin 2022).

10. Opérations entre apparentés

Pour le trimestre terminé le 31 décembre, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

| 30 juin (en milliers de dollars) | 2023 | 2022 |
|--|-------------|-------------|
| Recettes | 275 | 126 |
| Crédits parlementaires | 4 480 | 4 611 |
| Charges | 7 | 3 |
| Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et créditeurs parlementaires à recevoir | 247 | 912 |
| Créditeurs et charges à payer | - | 1 |

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et aux frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principales dirigeantes, les principaux dirigeants ou leurs proches ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

11. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison avec les résultats. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont fondés sur les montants du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 et ont été examinés par le conseil d'administration.

Voici un rapprochement budgétaire tiré du plan d'entreprise pour 2023-2024 :

| Description de compte (en milliers de dollars) | Exercice 2023-2024 | |
|---|----------------------|----------------|
| | Plan d'entreprise | Budget |
| Recettes tirées de l'accréditation | 9 261 | 9 132 |
| Autres produits et recettes | 8 703 | 8 633 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 17 964 | 17 764 |
| DÉPENSES | | |
| Salaires et avantages sociaux | 20 315 | 21 715 |
| Soutien financier aux délégués canadiens | 700 | 560 |
| Dépenses liées aux conférences et aux événements | 143 | 384 |
| Honoraires professionnels | 8 331 | 7 059 |
| Frais de déplacement non recouvrables | 729 | 1 220 |
| Frais de déplacement recouvrables | 273 | 533 |
| Autres charges | 6 623 | 6 545 |
| TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION | 37 113 | 38 015 |
| SURPLUS/(DÉFICIT) D'EXPLOITATION | -19 148 | -20 251 |
| Crédits parlementaires | 17 806 | 17 774 |
| SURPLUS/(DÉFICIT) TOTAL | -1 343 | -2 477 |